

**SECUNDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNIONE DI I 20 E21 DI SITTEMBRE
REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE**

2018/O2/049

**REPONSE DE Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'OTC
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. JEAN-CHARLES ORSUCCI
AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

OBJET : DEVIATIONS D'OLMETO ET DE SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO

Monsieur le Conseiller, chers amis, chers collègues, Monsieur le Président,

Comme vous le rappelez, les communes d'Olmeto et de Santa Lucia di Portivechju sont traversées chaque jour par des milliers de véhicules et en période estivale la circulation y est extrêmement difficile. Il y a donc effectivement des projets en cours sur ces communes. Alors, je vais distinguer les deux.

Sur Olmeto, depuis plusieurs années a été engagée la réalisation de plusieurs parkings permettant de remettre la traversée à deux sens par la suppression du stationnement longitudinal.

Pour mémoire, il est important quand même de rappeler :

- les travaux déjà réalisés entre 2008 et 2010 pour un gain total de 50 places de stationnement et un montant global de de 1 million 370 mille euros ;
- les travaux routiers également en cours, avec un nouvel appel d'offres a également été lancé concernant l'aménagement du parking en face de la pharmacie pour un gain de 10 places. Les travaux sont en cours pour un coût de 600 000 euros TTC.

La commune, nous avons passé le rapport lors de la dernière session, est propriétaire d'un bâtiment situé à proximité de la route territoriale au centre du village comprenant des garages municipaux, une salle des fêtes, un parking sur dalles pour lequel elle envisage une rénovation. La collectivité de Corse assurera donc la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la réalisation des aménagements projetés nécessaires à la création de places de stationnement, les travaux sont estimés à 1,2 millions d'euros hors taxe et débuteront début 2019. Soucieuse d'éviter la paralysie de la voie, la commune a été contrainte chaque été de recruter des agents temporaires pour assurer un alterna manuel qui renforce le dispositif des feux. La Collectivité prend en charge une partie des frais occasionnés dans le cadre d'une convention d'un montant de 35 000 euros par an signée fin 2017.

Par ailleurs, vous l'avez rappelé, il a également été décidé en avril 2017 lors du vote du PPI, d'étudier le contournement routier de la commune. Les études préalables ont donc été lancées en 2018. Elles ont pour objet d'arrêter un fuseau d'études et les emprises réservées nécessaires. Elles sont toujours en cours.

Concernant la commune de Santa Lucia di Portivechju, le projet de déviation est effectivement inscrit au PPI pour un montant de 30 millions d'euros TTC. Les études techniques en cours, attestent de la prise en considération de ce projet.

Nous nous sommes également interrogés sur le caractère saisonnier de cette congestion routière. Il pourrait donc être prochainement expérimenté la suppression du carrefour à feux, à l'origine, sans doute des embouteillages les plus récurrents, concrètement laisser les feux de stationnement clignoter pendant cette période. Les résultats de cette modification éclaireront le maître d'ouvrage sur la suite à donner à ce projet de déviation.

Parallèlement aux études techniques, des études hydrauliques et environnementales sont en cours de finalisation et permettent actuellement de recenser les compensations à respecter en termes d'environnement, de limitation de la pollution et de transparence hydraulique de la voie nouvelle. Ces études feront l'objet d'une déclaration d'utilité publique remise aux services de l'Etat fin d'année 2018. L'enquête publique pourrait avoir lieu fin 2019.

Donc très concrètement sur ces deux projets, les études sont en cours, elles avancent avec les délais malheureusement que nous subissons et que nous connaissons tous. Nous sommes sensibilisés à ces deux problématiques et plus particulièrement les problématiques de circulation estivale et nous aurons je le pense et j'en suis convaincue tous les retours nécessaires lors de l'étude de la clause de revoyure du PPI en début d'année.

Merci.

